



Plan epargne logement et p e a

Par **nina54**, le **12/09/2008 à 11:08**

Bonjour,rnrnrnEn relisant les extraits bancaires de ma belle-mère (88 ans) décédée récemment, j'ai constaté qu'un P E A et un P E L ont été cloturésrnrnJ'ai demandé à la Banque concernée, de me fournir les pièces de caisse correspondantes à ces deux transactions, afin d'authentifier la signature de ma belle-mère.rnrnrnMon mari et sa soeur sont les seuls héritiers, et aucun des deux n'avaient de procuration sur ces comptes.rnrnLa réponse de la banque se fait attendre et l'héritage est bloqué.rnrnAi je le droit de demander à voir ces pièces de caisse signées par ma belle- mère ou cela relève t il du secret bancaire ?rnrnAdmettons que la signature se révèle ne pas être celle de ma belle-mère rnque dois-je faire ?

Par **Visiteur**, le **12/09/2008 à 18:07**

Les héritiers ont le droit de demander des extraits, (c'est payant) quitte à intervenir via le notaire si difficultés.